Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231025-20231018_01B-DE

Délibération n°20231018_01

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le douze octobre deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 octobre 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Solène CAUX, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, Mme Corinne CODEVELLE, Mme Emmanuelle PIERROT, Mme Sylvie PLE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Néant

Procurations :
M. Christian CLEMENT donne son pouvoir à M. Philippe DURIER
Mme Corinne CODEVELLE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
Mme Emmanuelle PIERROT donne son pouvoir à Mme Claudia CERRATO
Mme Sylvie PLE donne son pouvoir à Mme Henryanne GRESSIER
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à M. Benoît ROYER

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 19 (13 présents et 6 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h20

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231025-20231018_01B-DE

Délibération n°20231018_01

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : **Avis relatif au classement de l'Hôtel de Ville et du Beffroi au titre des monuments historiques**

VU :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le code du patrimoine et notamment l'article L.621-5.

CONSIDERANT :
- La qualité architecturale de l'Hôtel de ville et du beffroi, et son intérêt pour l'histoire d'Hesdin
- Que le classement de l'édifice n'engendre pas de modification de la réglementation en matière d'urbanisme, eu égard à la présence d'autres monuments historiques à proximité immédiate
- Que le classement de l'Hôtel de ville et du beffroi auront un impact positif sur l'image de la Ville et son développement touristique.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France (D.R.A.C.) a été saisie d'une demande de classement au titre des monuments historiques de l'Hôtel de Ville et du Beffroi et a soumis cette proposition à la délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (C.R.P.A.)

Après examen du dossier, la délégation permanente a émis un avis favorable (vœu de classement) à la poursuite de l'instruction de ce dossier et la proposition de classement sera donc présentée en séance plénière de la C.N.P.A.

Il convient cependant que le propriétaire se prononce sur le classement de l'édifice.

Il s'agit de donner un avis favorable au classement de l'Hôtel de Ville et du Beffroi au titre des monuments historiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au classement de l'Hôtel de Ville et du Beffroi au titre des monuments historiques.**
- **De Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le dix-huit octobre deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr